

lors de l'attitude « exclusive et intolérante (1) » prise par l'élément officiel après le Congrès de Stockholm et après celui de Rome (*Bulletin* de février 1881 et de juin 1887).

Aussi quel rôle a-t-il su donner à cette Société!

Il en a fait le foyer le plus intense de la science pénitentiaire dans le monde entier. L'autorité de ses travaux dépasse la limite de nos frontières et son *Bulletin*, devenu la *Revue pénitentiaire*, est lu à Lima, à Melbourne comme à Tokio. Il répand la lumière sur ces graves et souvent obscures questions dans les cinq parties du monde, et, par une juste réciprocité, il en reçoit, par le canal de ses innombrables correspondants, des informations, des documents, des renseignements qu'on trouverait difficilement, en pareille variété, dans n'importe quel autre centre.

Pourquoi faut-il qu'un pareil créateur ait été si tôt enlevé à l'œuvre qu'il avait si magistralement édifiée et dirigée?

Pour moi je perds en lui non pas seulement un maître, mais un ami. Sous le coup de l'émotion que me cause cette perte soudaine je suis confus de ne jeter à sa chère mémoire que les lignes sèches arrachées à mon trouble. Notre *Bulletin*, son cher *Bulletin!* est déjà sous presse, le temps me hâte, je préfère confier à d'autres plus brillamment inspirés le soin de louer cette âme si vibrante, à laquelle n'a pu rester étranger aucun domaine des lettres, du droit, des sciences sociales, de la charité.

Albert RIVIÈRE.

(1) Paroles de M. Charles Lucas dans son Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur le *Bulletin* de notre Société.

LA RÉPRESSION DE LA MENDICITÉ

ET L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

EN PRUSSE*

V

Depuis trente ans, on a fait de divers côtés les plus grands efforts pour prévenir l'augmentation de la mendicité en Allemagne; les uns se sont proposé pour but de fournir abri et nourriture à l'ouvrier de passage dénué de ressources; les autres de procurer du travail à l'ouvrier de bonne volonté qui en demandait vainement.

Les *Gesellenvereine* (1) catholiques, fondés en 1847 par l'abbé Kolping, se syndiquèrent en 1864 au congrès de Würzburg pour former désormais une vaste Union. A partir de ce moment, les différentes sociétés locales offrirent l'hospitalité aux compagnons porteurs de livrets émanant de l'un des *Vereine* associés. Outre le gîte et la nourriture, on s'efforce de leur procurer du travail et, s'y on n'y peut réussir, on les aide à gagner une ville voisine.

Mais cette organisation était exclusivement catholique et limitée aux membres des *Vereine*. Vers 1880, quelques personnes charitables conçurent la pensée de généraliser le système et de l'appliquer à tous les ouvriers, sans distinction, en leur demandant, en échange du secours qui leur était offert, un travail facile et à la portée de tous. Telle fut l'origine des stations de secours en nature (*Naturalverpflegungsstationen*).

Ces stations sont ouvertes à tout individu qui ne possède pas 60 Pfennigs; il reçoit le repas du soir, le coucher, le repas du lendemain matin; mais, avant de partir, il doit fendre du bois, casser

* *Bulletin* de décembre, 1893, p. 1100.

(1) *Associations de compagnons*. — Sur ces associations voir un article de M. l'abbé Kannengiesser dans le *Correspondant* du 10 septembre 1891.

des pierres, etc... pendant deux ou trois heures. Cette institution s'est développée dans des proportions inouïes; il y a, à l'heure actuelle, plus de 2,000 stations en Allemagne. J'en ai visité plusieurs à Berlin, Wittemberg, etc... Elles sont installées dans des maisons quelconques, louées pour la circonstance et aménagées tant bien que mal; la plupart reçoivent des subventions des municipalités, qui sont heureuses de se débarrasser ainsi de mendiants souvent gênants. Je dois dire, pour être véridique, que le travail exécuté ne répond pas toujours à la théorie séduisante qui a présidé à cette organisation. Une fraction notable des hospitalisés, 1/7 environ, disparaît avant le repas du matin pour n'avoir pas à effectuer le travail; et ceux qui s'en acquittent sont loin de le faire d'une façon consciencieuse, pour la plupart. Aussi le produit des stations atteint-il à peine 1/25 des dépenses (65.000 Marks environ sur une dépense totale de 1.600.000 Marks en 1891).

C'est à une classe supérieure d'ouvriers que s'ouvrent les *Auberges hospitalières*, (*Herberge zur Heimath*). Ici, chacun paye ce qu'il consomme, mais il le paie d'après un tarif réduit qui ne dépasse pas le prix de revient. Ce n'est plus l'aumône légèrement dissimulée, comme tout à l'heure, c'est un concours qui est offert à l'ouvrier en voyage pour lui fournir un gîte convenable, des repas à bon marché et le moyen de trouver de l'ouvrage.

La première Auberge hospitalière a été fondée à Berlin en 1849 par la Société évangélique. Aujourd'hui, cette ville en possède quatre, deux appartiennent à des associations purement laïques et deux à des sociétés religieuses.

J'ai visité l'Auberge de la Müllerstrasse, fondée par la Société chrétienne Saint-Michel. Cette société a organisé dans le même local une école du dimanche fréquentée par 500 enfants, quatre cercles ouvriers pour hommes, femmes, jeunes garçons et jeunes filles; mais ses administrateurs m'ont assuré que l'Auberge était encore leur plus lourde charge.

On entre, au rez-de-chaussée, dans un vaste débit où chacun peut demander, au prix du tarif affiché, la nourriture et les boissons hygiéniques: café, bière ou lait. Le vin et l'alcool sont absolument proscrits. Le gérant ou *Hausvater* fait fonction de bureau de placement; il reçoit les confidences des gens qui cherchent du travail et celles des patrons en quête d'ouvriers, il indique à ses pensionnaires les portes auxquelles ils peuvent frapper avec chance de succès.

Au premier et au second étage sont les dortoirs et chambres,

En arrivant, chacun paie d'avance sa place pour la nuit et reçoit un numéro correspondant au lit qu'il doit occuper. Une place dans un dortoir coûte 25 Pfennigs, chaque dortoir contient environ cinquante lits. Un certain nombre de chambres à deux et trois lits se paient 50 et 55 Pfennigs, par lit. Enfin, les chambres à un seul lit, fort convenables, sont tarifées à 1 Mark.

Le soir et le matin, la prière est faite en commun et suivie d'une lecture prise dans la Bible.

Des auberges de ce genre ont été créées dans presque toutes les villes d'Allemagne. Elles sont plus simples dans les villes moins importantes, comme Wittemberg; le fonctionnement est le même.

VI

Les lecteurs du *Bulletin* connaissent depuis longtemps les *Colonies de travailleurs* (*Arbeiterkolonie*), grâce aux communications de M. le pasteur Robin, l'infatigable apôtre de l'assistance par le travail. C'est en lisant un de ses ouvrages (1) que j'ai commencé à m'initier à l'organisation que je viens d'étudier sur place et mon désir est simplement de compléter ce qu'il a dit excellemment, en mentionnant les progrès accomplis depuis sept ans.

La ville industrielle d'Elberfeld, si gracieusement posée au pied des pentes boisées du Teutoburgerwald, a eu le privilège d'être le berceau des colonies, après avoir vu naître les Auberges ouvrières. M. l'abbé Kolping était vicaire à Elberfeld quand il y créa le premier Gesellenverein; et c'est un autre ecclésiastique de la même ville, M. le pasteur de Bodelschwing, qui a créé la première colonie agricole.

M. de Bodelschwing s'était occupé de l'organisation de plusieurs stations de secours et, plus d'une fois, il avait été témoin du désespoir des gens qui devaient quitter leur abri temporaire au bout de deux ou trois jours, au plus, sans avoir trouvé d'ouvrage! «Où allons-nous aller? Pourquoi ne nous occupez-vous pas plus longtemps?» lui disait-on souvent. La charité inspire souvent de sublimes audaces. M. de Bodelschwing forma une société, réunit des fonds, en emprunta d'autres, et il acquit une propriété de 166 hectares dans un pays assez ingrat, où les terres n'avaient pas grande valeur. Il

(1) *Hospitalité et Travail*, par le pasteur E. Robin. — 1 vol. in-8, Paris, Monnerat, 1887.

ouvrit le 22 mars 1882, avec quatre-vingts travailleurs, sa colonie qu'il nomma Wilhelmsdorf en l'honneur de son souverain. Le succès couronna cette entreprise si méritoire; les terres de Wilhelmsdorf, rapidement améliorées, donnèrent un revenu suffisant pour faire vivre ses travailleurs et payer les frais généraux. (Les fonds prêtés avaient été offerts sans intérêts.) D'autres colonies agricoles furent fondées sur le même plan en Hanovre, Sleswig-Holstein, Brandebourg, Poméranie; il y en a aujourd'hui vingt-quatre centralisées par un *Comité central* qui a son siège à Wustrau, près de Potsdam. Le comité publie un journal, *die Arbeiterkolonie*, qui donne d'intéressants renseignements sur le fonctionnement de l'œuvre, les résultats obtenus; de plus, ce journal mentionne les noms des travailleurs dont la conduite a mérité des reproches graves et qui devront être exclus désormais de toutes les colonies syndiquées. Sur la couverture de chaque numéro, on voit, à gauche du titre, l'ouvrier dépenaillé, maigre et loqueteux qui arrive à la colonie dont il sort à droite gras, bien vêtu; c'est une nouvelle édition de la fable du Loup et du Chien, corrigée par un travail volontaire et librement accepté.

Sur les 24 colonies, 22 sont agricoles: M. le pasteur Robin (1) a expliqué leur fonctionnement, avec tous les détails nécessaires.

A Magdebourg, on s'occupe à la fois de travaux agricoles et industriels. Il en est de même dans la colonie de Berlin, exclusivement industrielle à l'origine, mais qui vient de se compléter par l'adjonction d'une annexe agricole. C'est cette dernière colonie dont je voudrais expliquer avec quelques détails le fonctionnement.

La colonie ouvrière de Berlin a été fondée en 1883 dans le faubourg de Wedding par une société particulière spécialement constituée à cet effet. Il suffit pour faire partie du Verein de jouir de ses droits de citoyen, d'être présenté par un membre et de payer une cotisation annuelle dont le minimum est de 2 Marks. Le nombre des adhérents est actuellement d'environ 500. La colonie est essentiellement une œuvre de charité chrétienne. En arrivant, celui qui vient lui demander asile peut lire au-dessus de la porte. « Dieu bénisse ton entrée! » Un pasteur est attaché à l'établissement; il célèbre le service du dimanche, il s'efforce d'entretenir des relations personnelles avec les patronnés. Tous les cul-

(1) Voy. art. cité, *Bulletin*, 1886, p. 907.

tes sont, du reste, acceptés sans distinction; en 1892, on a reçu 648 protestants, 112 catholiques, 5 israélites et 1 memnonite.

Le seul motif de préférence est le fait d'être porteur d'une carte remise par un adhérent de l'œuvre (1). S'il reste de la place, tout le monde est admis, pourvu qu'on puisse présenter des papiers à peu près en règle et que le médecin de l'établissement constate que le futur colon est en état de santé et sans infirmité contagieuse ou répugnante. Ceux qui ne peuvent entrer pour un motif quelconque ne sont jamais renvoyés sans recevoir une soupe et du pain.

Après avoir justifié de ces conditions d'admission, le nouveau venu s'engage à observer le règlement de la maison. Il est rigoureux: aucune sortie, *sous aucun prétexte*, pendant un mois; le pécule amassé par le travail ne sera remis au titulaire qu'à son départ, sauf une petite somme de 10 à 15 Pfennigs qu'il peut consommer chaque dimanche dans la maison en bière, tabac ou supplément de nourriture. En cas de désobéissance, insubordination, les punitions sont le pain sec, la privation de fumer et, enfin, le renvoi avec inscription au *Livre noir*, c'est-à-dire au plus prochain numéro de *l'Arbeiterkolonie* (2).

Pendant les quatre premiers jours, tout nouvel arrivant travaille à faire des petits fagots, analogues à nos margotins. C'est un temps d'épreuve qui permet de juger l'habileté de l'individu, sa bonne volonté, ses connaissances antérieures. D'après le résultat de ces premiers jours, l'inspecteur place ensuite le travailleur dans un des ateliers.

Ils sont au nombre de quatre, dirigés chacun par un contre-maître. Deux de ceux-ci sont d'anciens colons.

(1) L'adhérent est toujours avisé de la suite donnée à sa recommandation et du refus, s'il n'est pas possible d'accueillir le porteur. S'il ne reçoit aucun avis, c'est que son protégé ne s'est pas présenté, ce qui arrive fréquemment à Berlin, comme à Paris.

(2) 827 pensionnaires ont laissé la colonie en 1892. Voici les motifs de leur sortie:

Placés	59
Partis volontairement	430
Disparus sans prévenir	113
Renvoyés pour mauvaise conduite	103
Renvoyés comme incapables de travail	110
Réclamés par la police	10
Morts	2
Total	827

On y fabrique :

1° des paillons pour les bouteilles.

2° des battoirs à tapis, tressés avec un rotin rond importé des Indes hollandaises.

3° des brosses et des balais en chiendent et en crin.

4° de la menuiserie grossière : caisses d'emballage, tables, etc. (1).

Les deux premiers ateliers, dans lesquels on fait une besogne facile, à la portée de tout le monde, donnent plutôt de la perte.

Sur les deux derniers, au contraire, le bénéfice est sensible.

Les hommes sont crédités de leur salaire en argent et chacun paie ce qu'il consomme. Ils gagnent, d'abord, uniformément un minimum de six Marks par semaine. Leur entretien leur coûte 75 Pfennigs par jour, soit M. 5,25 pour les sept jours. Mais ils ont à acquitter en plus le blanchissage, le raccommodage et à payer leur tabac. On leur fait des avances modérées, s'ils ne peuvent équilibrer leurs premières semaines. Dès qu'ils sont familiarisés suffisamment avec leur métier, ils sont payés à la tâche et gagnent en moyenne 10 Marks par semaine, les plus adroits vont jusqu'à 14 Marks. Ils sont dès lors tirés d'affaire.

En principe, on ne peut rester plus de trois mois à l'établissement ; mais, en fait, le séjour se prolonge autant qu'on le désire. Au bout de trois mois, ces hommes arrivés en haillons, sans métier, sortant quelquefois de prison (2), sont devenus capables d'un travail suivi, ils ont un petit pécule, des vêtements décents. Beaucoup ont repris le goût de la vie régulière, ils sont préparés pour le reclassement.

Le règlement du temps est sévère. Tout le monde se lève à cinq heures, à la cloche, et se couche à neuf heures et demie. La prière est faite en commun, matin et soir. On travaille dix heures, mais les heures de travail sont coupées par trois repas, dont celui de midi avec un plat de viande bouillie ; il y a, en outre, deux goûters consistant en une tartine de pain beurré.

Les bâtiments contiennent 200 lits. Au mois de septembre, 120 seulement étaient occupés ; mais tout est plein dès qu'arrive la mauvaise saison (3) et, comme c'est le moment des jours courts et

(1) On a abandonné la confection de paillasons et le rempaillage des chaises qui donnaient de la perte. (Compte rendu de l'année 1891).

(2) Sur 766 individus admis en 1892, 299 seulement n'avaient aucun antécédent judiciaire, 330 avaient subi une ou plusieurs condamnations au *Haft*, 126 à l'emprisonnement, 11 aux travaux forcés.

(3) Dès la fondation en 1883, jusqu'au 1^{er} janvier 1893, la maison a reçu 3.769 pensionnaires. Au 1^{er} janvier 1893, 212 étaient présents. — Le total des admissions

de l'écoulement laborieux, il en résulte une difficulté pour la gestion de la maison.

Les bâtiments primitifs ont été considérablement agrandis en 1890 par la construction d'un vaste corps de logis. Le sous-sol contient les cuisines, salles de douches, le rez-de-chaussée, le réfectoire, puis par dessus s'élèvent deux étages de dortoirs de cinquante lits chacun. Les lits sont à deux étages, comme dans les navires. Comme je m'en étonnais, on me répondit qu'il en était de même dans les casernes de Berlin.

Les ateliers sont installés dans des baraques en bois construites dans la cour. Quatre chevaux portent en ville l'ouvrage exécuté dans les ateliers.

Tout le service intérieur est fait par des colons, parmi lesquels on trouve cuisiniers, cochers, surveillants, etc.

Lorsqu'on examine la longue liste des professions représentées dans la maison (1), on comprend combien les organisateurs ont été sages en s'écartant du type adopté jusque-là pour fonder, de préférence, une colonie industrielle. L'immense majorité était, en effet, préparée par ses antécédents pour ce genre d'occupations bien plutôt que pour la culture. Cependant, la colonie recueillait chaque année une centaine d'individus qui avaient toujours vécu à la campagne et dont la plupart se tiraient fort mal d'un travail d'atelier.

C'est pour occuper cette catégorie d'une manière plus rationnelle que l'administration de la colonie s'est décidée à fonder en 1891 la succursale de Tegel. Elle s'élève non loin du château illustré par le séjour des frères de Humboldt, sur le bord du lac du même nom. L'administration des forêts a abandonné à la colonie deux baraques et un petit casino qui avaient été construits à l'occasion

a été de 972 en 1891 et de 766 en 1892. Presque tous les colons sont âgés de vingt à cinquante ans et se partagent à peu près exactement par tiers entre les trois périodes décennales. En 1892, on a admis 70 individus âgés de moins de vingt ans et 17 âgés de plus de cinquante ans.

(1) Voici comment on peut grouper les 131 professions relevées en 1892 :

Ouvriers de bâtiment	178
d° de l'alimentation	20
d° industries diverses	130
Marchands	109
Journaliers	147
Domestiques	54
Ecrivains, maîtres, etc.	23
Jardiniers, labourers	17
Divers	83

Total

766

d'exercices de tir exécutés par l'artillerie. On y a organisé soixante lits, dont les occupants sont employés à débiter du bois dans la forêt voisine. La première année, en raison des frais d'installation, cette succursale a donné un déficit de M. 4.466,55 qui s'est réduit à M. 1.700 dès la seconde année. Il est probable que ce dernier chiffre se maintiendra à peu de chose près, quoiqu'on fasse des efforts pour le réduire.

La situation financière générale de l'œuvre, très prospère au début, est devenue moins complètement satisfaisante depuis quelques années. Cela tient surtout à la construction du grand bâtiment neuf, reconnu indispensable en raison du nombre croissant des demandes d'admission. Une seconde cause de gêne provient des lourdes contributions exigées de l'établissement pour l'assurance obligatoire contre la maladie et les accidents. Contrairement à l'avis des jurisconsultes consultés, l'Administration a persisté à considérer le *Verein* comme un entrepreneur employant des ouvriers et à exiger le paiement de taxes arriérées qui ont lourdement grevé les deux derniers budgets. Nous espérons fermement que ces difficultés ne sont que passagères et ne sauraient entraver le développement d'une œuvre si digne d'intérêt. Il est juste de faire remarquer que la colonie ouvrière de Berlin vit uniquement de ses propres ressources et paie l'intérêt des sommes empruntées pour ses constructions, tandis que les colonies agricoles reçoivent pour la plupart des subventions importantes ou ont pu trouver des capitaux, avancés sans intérêts (1).

L'œuvre est dirigée par une commission de 17 membres élus par le *Verein* en assemblée générale, et qui choisit elle-même son président, son trésorier, son secrétaire et leurs suppléants. Le personnel administratif comprend : un directeur, un inspecteur, un directeur de la succursale de Tegel, un médecin, un pasteur, un diacre de Bielefeld, un teneur de livres, 4 contremaîtres et un cocher. — Au début, un pasteur avait accepté la charge de diriger à la fois le côté matériel et le côté moral de l'entreprise. Le nombre croissant des pensionnaires a permis de diviser ces fonctions en 1891, lorsque le premier directeur a été appelé à exercer le ministère paroissial. Le nouveau pasteur se borne à donner, au dedans, les conseils et l'instruction morale et religieuse et à aider,

(1) Ainsi la colonie de Friedrichswille, près Francfort-sur-l'Oder, reçoit diverses subventions s'élevant ensemble à 55.000 Marks. — Nous avons déjà dit que celle de Wilhelmsdorf avait trouvé à emprunter sans intérêts les sommes nécessaires à sa fondation.

au dehors, à la diffusion de l'œuvre. Le nouveau directeur, M. Schlunk, est un ancien commerçant dont l'expérience pratique et l'intelligence ont déjà amené d'heureuses modifications, tant dans l'installation des ateliers que dans la tenue d'une comptabilité qui doit être à la fois minutieusement exacte et constamment à jour.

VII

Le *Magistrat* de la ville de Berlin s'est associé à cette série de mesures préventives par la création du vaste asile qui nous reste à examiner pour terminer cette rapide revue. Il existe à Berlin trois asiles de nuit, deux sont administrés par des sociétés privées, le troisième est municipal. Je me bornerai à parler de ce dernier, qui est de beaucoup le plus important.

L'asile de nuit municipal — *Städtisches Obdach* — a été construit en 1887 dans le quartier excentrique de la Prenzlauer Allee, au N-E. de Berlin. Les vastes bâtiments en briques peuvent abriter jusqu'à 3.500 personnes dans la saison rigoureuse. L'établissement se divise en deux sections complètement indépendantes :

1° *L'asile des familles*, offrant un gîte prolongé aux locataires expulsés faute de paiement ;

2° *L'asile de nuit* pour les gens isolés momentanément sans abri ;

Les locaux contiennent en outre :

3° Une station municipale de désinfection et

4° Une infirmerie provisoire pour les malades.

I. ASILE DES FAMILLES. — Tout locataire expulsé peut s'adresser, soit au bureau des pauvres, soit au bureau de police de son quartier et en obtenir une carte au moyen de laquelle il est admis dans cet asile. Il y sera logé et nourri, soit seul, soit avec sa famille, s'il en a une, pendant un temps qui, en principe, ne doit pas dépasser cinq jours, et va souvent, en fait, jusqu'à douze ; ses meubles, s'il en a, seront mis en magasin, après désinfection préalable. Si son mobilier a été retenu par le propriétaire impayé, l'arrivant en remet un état à la direction qui s'occupe de voir celui-ci et d'entrer en arrangement avec lui pour l'amener à abandonner son gage moyennant paiement d'une partie de la somme due. Pendant ce temps, le locataire expulsé doit faire toute diligence pour se procurer, le plus tôt possible, soit un nouveau

logement, soit une *Schlafstelle* (1), s'il est seul. Quand il l'a trouvé, il en avertit l'administration qui lui rend son mobilier déposé ou lui remet celui qu'elle a dégagé, et lui donnera encore la somme nécessaire pour payer un acompte en entrant dans son nouveau logement. Mais s'il ne cherche pas à s'en procurer un, ou s'il se fait encore expulser de celui dans lequel on lui aura donné le moyen d'entrer, il est prévenu qu'il sera poursuivi pour *Arbeitsscheu* et envoyé à la Maison de Travail de Rummelsburg.

Du 1^{er} avril 1891 au 31 mars 1892, l'Asile des familles a reçu 2.201 familles comprenant 10.469 personnes. La moyenne des présences est de 384. La moyenne des secours en nature est de M. 12, 12; cent mobiliers ont été dégagés pour un prix moyen de M. 34, 47 (2). On a, de plus, distribué des vêtements, couvertures et objets de literie remis à l'Asile par des personnes charitables.

La première section occupe les bâtiments à trois étages en façade sur le Fröbelstrasse. Escaliers, couloirs et chambres sont peints à l'huile et lavés quotidiennement. Les chambres contiennent de 12 à 20 lits avec paillasse, couvertures et coussin pour la tête. Les lavabos sont en fonte émaillée. Les sexes sont rigoureusement séparés; les enfants au-dessous de six ans suivent leurs mères, les enfants de 6 à 14 ans sont placés dans les dortoirs séparés, au-dessus de 14 ans ils accompagnent leurs pères. Dans les dortoirs de femmes, des fourneaux à gaz sont constamment à la disposition des mères pour réchauffer le lait destiné aux jeunes enfants. Un ingénieux appareil permet, en dix minutes, de faire bouillir un litre d'eau et de le refroidir de manière à ne se servir que d'eau absolument saine.

Les pensionnaires doivent aider, le matin, au nettoyage des salles et escaliers, au lavage du linge et à l'épluchage des légumes. Ils reçoivent matin et soir la soupe et le pain; à midi, le repas principal consiste en pommes de terre bouillies avec des légumes (3 jours par semaine) ou de la viande (4 autres jours).

Une école reçoit les enfants de six à quatorze ans pendant plu-

(1) La *Schlafstelle*, la place pour dormir, est une des plaies des classes populaires à Berlin. Dès qu'une famille constate que, le soir, tous les matelas étant étendus pour la nuit, il reste une place vide, si petite soit-elle, elle loue cette place à un étranger qui arrive chaque soir, prépare son propre lit, et passe la nuit au milieu des membres de la famille. Il est aisé de pressentir quels résultats déplorables a trop souvent cette admission d'un inconnu dans la chambre commune.

(2) Le montant total des secours distribués a été de M. 39.368,85 dont M. 35.322,45 en secours de loyer et M. 4.046,40 en dégagement de mobiliers.

sieurs heures par jour. Tous les quinze jours, un pasteur célèbre le culte et fait un sermon.

Les formalités à l'entrée sont à peu près les mêmes que dans la seconde section.

II. ASILE DE NUIT. — En arrière de ce premier bâtiment, se trouve le vaste Asile dans lequel les gens sans abri sont admis chaque soir de quatre heures du soir à deux heures du matin, et toute la nuit pendant les grands froids.

Chacun passe tout d'abord dans le bureau des entrées pour se faire inscrire. Il lui faut donner ses nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance, communiquer les papiers dont il est porteur. Pendant la nuit, tous ces noms sont reportés sur des registres où chaque hospitalisé a sa feuille spéciale. On constate quels sont ceux qui ont déjà passé par l'asile, depuis combien de temps ils ne s'y sont pas présentés. Tout individu suspect d'avoir donné un faux nom est signalé à la police, qui a un poste voisin du bureau d'entrée.

Ceux qui sont dans le cas d'*Arbeitsscheu* reçoivent une *admonition*: on les avertit qu'ils doivent se procurer du travail sous cinq jours, faute de quoi ils seront dirigés sur Rummelsburg; et on leur fait signer la feuille constatant qu'ils sont prévenus. Ceux qui ont été avertis précédemment et ne se sont pas mis en règle sont arrêtés pour être traduits devant l'*Amtsrichter*. Ce service de contrôle du monde interlope fonctionne remarquablement grâce à un accord complet entre la police et l'administration de l'asile. Il est bien rare qu'un criminel ose se risquer à venir chercher un refuge à l'asile de nuit.

Le bureau d'entrée franchi, l'arrivant passe dans une salle d'attente. Quand un nombre suffisant d'hospitalisés s'y trouve réuni, on passe à la douche. Soixante peuvent être douchés à la fois. En entrant dans la salle, chacun reçoit un sac numéroté dans lequel il doit renfermer tous ses vêtements, des bas au chapeau. Ces sacs sont immédiatement portés à l'étuve à désinfection et chauffés à 115 degrés. L'opération est assez rapidement exécutée pour que, aussitôt la douche prise, les sacs puissent être distribués à nouveau et chacun reprend ses vêtements.

A huit heures du soir, tous les hospitalisés reçoivent une soupe et 200 grammes de pain. Puis on passe au dortoir où chacun repose sur le bois ciré, enveloppé dans une couverture. Les salles sont éclairées et chauffées à une température constante. Les surveillants circulent toute la nuit dans les couloirs d'où ils voient

toute l'étendue de chaque salle; ils contrôlent les thermomètres placés à l'intérieur et peuvent mettre en mouvement soit à droite, soit à gauche, l'appareil qui active ou modère le courant chaud venant du calorifère.

Le matin, le lever a lieu à quatre heures et demie. Après la toilette, distribution de pain et de soupe comme la veille. Puis on fait l'appel de ceux qui doivent passer au bureau de police et de ceux qui se sont fait inscrire pour la visite du médecin. Les autres sont libres de sortir quand ils le voudront.

Le service intérieur est fait par des internés de Rummelsburg, détachés à l'asile de nuit. Chaque jour, plafonds, murs et sol sont lavés à l'eau phéniquée et toutes les couvertures sont passées à l'étuve.

En arrière des bâtiments d'habitation sont les services généraux: cuisine, buanderie et étuves à désinfection.

Du 1^{er} avril 1891, au 31 mars 1892, l'asile de nuit a reçu 334.670 personnes, dont 318.707 hommes et 15.963 femmes seulement.

A l'asile des familles au contraire, les femmes sont en majorité.

Sur ce nombre, la police a arrêté.....	783
On été traduits devant l'Amtsrichter.....	8.705
Sont sortis après admonition.....	22.020
Ont été dirigés sur un hôpital.....	989
Sont morts à l'asile.....	2
Sont sortis librement.....	302.171
Total.....	<u>334.670</u>

VIII

Pendant ces visites multipliées dans les établissements d'un pays étranger, ma pensée — est-il besoin de le dire? — se reportait souvent vers les créations similaires que nous possédons en France. Ce n'est point, en effet, la seule curiosité qui m'a poussé à entreprendre ma très modeste enquête; je m'estimerais heureux de pouvoir fournir quelques renseignements utiles aux hommes éminents qui cherchent, ici et ailleurs, la solution de ce redoutable problème de la mendicité. Me sera-t-il permis, en terminant, d'indiquer les rapprochements qui semblent s'imposer?

Nous avons, aux portes de Paris, un établissement qui présente de grandes analogies, au moins quant au but qu'on s'est proposé en le créant, avec la maison de travail de Rummelsburg; c'est la

Maison départementale de Nanterre, autrement dit le Dépôt de mendicité de la Seine, dont le *Bulletin* a décrit dans tous ses détails l'aménagement et le fonctionnement (1). La population moyenne de 1892 a été de 3.549 individus, au lieu de 1.755 à Rummelsburg; le chiffre est donc à peu près double, mais on sait que Paris possède un tiers d'habitants de plus que Berlin. La dépense suit sensiblement la même proportion; d'après le *Compte des recettes et dépenses départementales pour 1892*, Nanterre a coûté net, pendant l'exercice, déduction faite du produit du travail et du remboursement de l'État pour les quartiers cellulaires, 972.249 fr. 08 pour 1.298.800 journées. D'après les comptes remis au Magistrat de Berlin pour 1891-1892, Rummelsburg a coûté net M. 343.010.64 soit 428.750 francs pour 642.320 journées.

La moyenne de la dépense nette par jour et par individu est donc de 0 fr. 748 à Nanterre et de 0 fr. 667 à Rummelsburg. Étant données les conditions générales qui sont plus onéreuses en France, il n'y a rien à dire.

Si, maintenant, nous passons à l'examen comparé des produits, nous constatons que, sur un total de 642.320 journées de présence, Rummelsburg a donné 187.773 journées de travail, soit 1 sur 3; tandis que Nanterre, sur 1.298.800 journées de présence, a produit 213.470 journées de travail, soit 1 sur 6 (2).

Les deux établissements contiennent également valides et hospitalisés; dans l'un, le travail est surtout agricole, dans l'autre il est presque exclusivement industriel, mais le produit des journées est sensiblement le même: d'où vient donc cet écart?

Simplement de la différence de régime des deux établissements: tous ceux qui le peuvent, doivent travailler à Rummels-

(1) *Bulletin*, 1888, p. 751 et 1891, p. 589. Un plan de l'établissement est joint à ce dernier article.

(2) J'ai donné ci-dessus, 1893, p. 1107 le détail des frais quotidiens pour un pensionnaire de Rummelsburg. Voici les chiffres correspondants pour Nanterre:

Nourriture.....	fr. 0,487.432
Entretien.....	0,084.438
Personnel administratif.....	0,114.742
Matériel.....	0,187.142
Bâtiments.....	0,023.385
Dépenses diverses.....	0,034.981
Total.....	<u>fr. 0,932.120</u>

Je trouve inutile de suivre jusqu'au bout le compte de Rummelsburg en rapprochant les intérêts des frais de premier établissement pour les deux établissements. Tout le monde est d'accord sur l'exagération des dépenses faites à Nanterre. Notre but est, non de récriminer sur le passé, mais de préparer une meilleure solution pour l'avenir.

burg ; à Nanterre, au moins pour la 2^e et la 3^e section, ceux qui ne veulent pas travailler ne pourront y être contraints.

Le vice radical du décret du 5 juillet 1808, celui qui a compromis depuis quatre-vingts ans l'institution même des dépôts de mendicité, a été de confondre des catégories d'individus complètement différentes : mendiants libérés, vagabonds en quête d'un gîte, infirmes, vieillards, incurables et ouvriers sans travail sont recueillis pêle-mêle dans un même établissement, au lieu d'être triés avec soin et soumis à des régimes différents.

J'ai déjà fait remarquer que, à Rummelsburg, les infirmes, et incurables sont absolument séparés des valides ; mais on a soin d'y opérer une autre sélection plus importante encore : tous les valides sont des détenus, aucun n'a le droit de partir avant l'expiration du temps fixé par l'arrêté qui l'a envoyé à Rummelsburg.

Tant qu'on mélangera à Nanterre des mendiants libérés de l'art. 274, qui sont de véritables détenus (1), avec des hospitalisés volontaires qui peuvent sortir quand ils le veulent et sont traités en citoyens libres, il sera impossible d'obtenir la discipline sévère qui seule peut forcer le paresseux à travailler. Il faut donc séparer complètement la 1^{re} section des trois autres ; on pourra alors lui faire produire ce qu'on produit à Rummelsburg.

Mais ce n'est pas à dire que, après cette séparation, je suis d'avis de maintenir pour les 2^e et 3^e sections le régime actuel, tel que l'ont dépeint l'article précité et M. le directeur Caplat dans la séance de la Société des prisons du 15 février dernier (2).

Les hospitalisés ne sont pas des prisonniers, j'en demeure d'accord ; mais ce sont, au moins, des vaincus de la vie qui se reconnaissent incapables de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins. Si le département de la Seine leur donne ce gîte et ce couvert qu'ils ne savent ou ne peuvent se procurer, il a bien le droit de leur demander deux choses : le payer en travail dans la mesure de leurs forces, se soumettre à une discipline librement consentie.

Nous avons vu à Berlin des hommes, libres aussi, accepter volontairement, en échange du travail offert, des conditions rigoureuses qui nous surprennent (3). Mais exiger des hospitalisés de

(1) Ils n'y passent guère qu'un mois en moyenne, ce qui est insuffisant pour produire un résultat quelconque, même au point de vue de la constitution du pécule.

(2) V. *Bulletin*, 1893, p. 29.

(3) Que serait-ce, si nous parlions du régime anglais ? (Sur les Workhouses et les Casual Wards, V. *Bulletin*, 1893, p. 115 et les renvois.)

Nanterre dix heures de travail, rémunérées du reste, par un pécule suffisant ; assurer ce travail par un système de punitions modérées, mais fermement appliquées ; interdire l'entrée des journaux et des lettres chargées, et réduire les sorties au dimanche : cela me semble un minimum de discipline si modeste que bien des gens seront étonnés que nous en soyons à le discuter.

Que si certains habitués trouvaient, cependant, ce régime trop dur et évitaient désormais de revenir périodiquement à Nanterre, je n'y verrais aucun inconvénient. Il me plairait même assez que la Maison départementale agît par intimidation, à l'instar de celle de Rummelsburg, au lieu d'être considérée par beaucoup comme une de ces demeures amies où l'on va passer quelques semaines, à la morte saison, sauf à venir chaque après-midi à Paris pour vaquer à ses occupations habituelles (1).

Si les stations de secours en nature n'ont pas produit en Allemagne tout ce qu'on en espérait au point de vue du travail réalisé, elles n'ont pas moins amené un résultat qu'on ne saurait trop faire ressortir : le nombre des condamnations pour vagabondage et mendicité, qui était de 23.093 en 1885, est tombé à 13.389 en 1890 (2). Voilà donc près de 10.000 individus de moins à loger dans des prisons surencombrées où un court séjour ne pouvait avoir qu'un résultat déplorable sur leur conduite ultérieure.

Nous applaudissons donc de grand cœur à toutes les créations d'œuvres d'assistance par le travail qui poursuivent chez nous le même but. Le *Bulletin* a déjà mentionné, au fur et à mesure de leur apparition, les nombreuses fondations de ce genre, tant à Paris (3) que dans les grandes villes de province (4) et même dans des villes moins importantes (5). Nous sommes heureux de signaler aujourd'hui l'initiative prise, en 1892, par le département des Ardennes qui a consacré 25.000 francs, prélevés sur les produits du

(1) Les départements qui, comme l'Isère et Seine-et-Marne, ont organisé sérieusement leurs Dépôts, avec une discipline sévère, une nourriture suffisante, mais frugale, pas ou peu de vin, ont immédiatement vu diminuer le nombre de leurs mendiants. (*Annales des Assemblées départementales*, par M. J. de Crisenoy, tome III p. 220 sq., tome VII, p. 175 sq.)

(2) Voir un article de M. Édouard Fuster dans le *Bulletin de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance*, livraison de mai 1892.

(3) Unions d'assistance des VI^e, XVI^e et XVII^e arrondissements, ouvriers-ateliers pour les ouvrières sans travail à Grenelle et Montmartre, etc. Une nouvelle Union d'assistance vient d'être créée au mois d'octobre 1893 dans le II^e arrondissement.

(4) Marseille (1891), Lyon, Rouen, Bordeaux, etc.

(5) Pau, Limoges, Melun (octobre 1892), Rochefort-sur-Mer (février 1893), Botrges (janvier 1894).

pari mutuel, à la création d'asiles de nuit dans des communes particulièrement fréquentées par des voyageurs indigents (1); 56 abris de ce genre ont été déjà créés dans ce seul département. Espérons que plusieurs autres vont suivre cet excellent exemple et que nous approcherons rapidement du chiffre des 2.000 colonies allemandes.

Nous semblons ne pas devoir, non plus, rester longtemps en arrière en ce qui touche les colonies ouvrières.

Au point de vue agricole, nous possédions depuis longtemps l'admirable fondation de M. l'abbé Villion, à Saint-Léonard (2) près Couzon (Rhône). La ville de Paris vient d'entrer dans la même voie par l'installation de la colonie de la Chalmelle qui a ouvert ses portes en janvier 1892 (3).

Les débuts ont été difficiles en raison du mauvais état de la propriété et des tâtonnements inévitables. Le rapport présenté au Conseil général par M. Georges Berry, en août 1893, constate cependant les résultats satisfaisants qu'on entrevoit dès la seconde année et qui s'amélioreront certainement encore dans les années suivantes.

Nous sommes plus avancés sur le terrain industriel, et nous pouvons opposer avec satisfaction à la Colonie ouvrière de Berlin deux œuvres qui fonctionnent à Paris dans les meilleures conditions. Je veux parler de l'Hospitalité du Travail (avenue de Versailles, 52, pour les femmes, et rue Félicien David, 33, pour les hommes) et de la Maison hospitalière (rue Fessart, 36, pour les hommes) (4). Il n'y a qu'à faire l'éloge de ces deux établissements et ils auraient bien tort de modifier leur fonctionnement actuel pour s'habiller à la prussienne. Je voudrais seulement appeler l'attention de leurs Conseils de direction sur la multiplicité des ateliers dans la maison de Berlin; sans aller jusqu'à pratiquer six industries différentes, il y aurait peut-être avantage pour eux à en avoir au moins deux, de manière à ne pas immobiliser des gens intelligents dans un travail facile, mais peu lucratif, comme la confection des margotins, et à ne pas faire gâcher du bois à un maladroit, incapable de devenir un menuisier suffisant.

La ville de Paris a également créé un refuge pour les femmes,

35, rue Fessart, avec le principe de l'obligation du travail pour les pensionnaires.

Paris est incontestablement plus riche que Berlin en asiles de nuit: quatre appartiennent à l'œuvre de l'Hospitalité de nuit, trois à la ville de Paris, trois à la Société philanthropique. Je ne sais si cette multiplicité doit nous causer une joie sans mélange. J'ai entendu de bons esprits prétendre qu'elle rendait le contrôle bien difficile, que certains «roublards» trouvaient moyen de faire périodiquement le tour des asiles et de loger toute l'année «à l'œil», ce qui cesse d'être un secours pour devenir un encouragement à la paresse. D'autres voudraient voir exiger du travail pour prix de l'hospitalité, comme dans les stations de secours en nature.

Je ne me permettrai point de prendre parti dans ces questions délicates. L'organisation du travail avec un personnel aussi nombreux et aussi variable offrirait incontestablement les plus grandes difficultés. Il serait peut-être plus facile de prendre quelques mesures de surveillance pour éviter les abus. Les rapports entre la préfecture de Police et le Conseil municipal ont subi depuis quelque temps une fort heureuse modification: profitons-en pour recommander à nos édiles l'étude des énergiques moyens de contrôle exercés dans l'Asile de nuit municipal de Berlin, grâce à l'accord de l'Administration et de la police.

Louis RIVIÈRE.

(1) V. de Crisenoy, *Questions d'assistance et d'hygiène publiques*, 1 vol. in-8°, 1893, p. 185 (Conf. *Bulletin*, 1893, p. 89).

(2) V. *Bulletin*, 1889, p. 445 et 525.

(3) V. *Bulletin*, 1891, p. 534.

(4) V. *Bulletin*, 1892, p. 829.